

quelque race que ce soit. La responsabilité des gouvernements nationaux en est une qui requiert volonté politique et vigilance continuelle pour enrayer ou prévenir les ravages du racisme. D'autre part, nous sommes tous personnellement impliqués dans cette lutte, tant au niveau international qu'à l'échelon national. L'effort individuel dans la lutte contre la discrimination raciale est un aspect important à ne pas négliger. L'élimination du racisme et de la discrimination raciale ne peut se réaliser au seul niveau gouvernemental par des législations et des programmes d'information. Nous devons tous, tant que nous sommes, scruter nos vies personnelles dans un effort pour modifier certaines attitudes, transformer les mentalités et rejeter les préjugés de caractère discriminatoire basés sur la race. Il est essentiel pour que cette lutte aboutisse que chacun examine de façon critique sa manière d'agir et de penser en ce domaine. Nous entrons dans la sphère des relations interpersonnelles et des activités quotidiennes, d'où il importe que les individus soient sensibilisés au problème et prennent conscience de leur responsabilité dans la recherche d'une solution en vue d'enrayer ce cancer qui ronge l'humanité.

Le Canada a poursuivi et développé au cours des mois qui se sont écoulés depuis la dernière session de l'Assemblée générale les activités entreprises dans le cadre de la Décennie pour la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

Au niveau de l'information et de l'éducation du public, le Gouvernement fédéral a patronné une série de réunions avec des représentants des organisations volontaires dont l'intérêt très vif pour les droits de l'homme, et plus particulièrement pour la Décennie, se manifeste par les nombreux programmes qu'ils ont mis sur pied. A l'intention du public, le Gouvernement du Canada vient de publier une brochure contenant le programme de la Décennie ainsi que les principaux textes des Nations Unies sur la discrimination raciale. A cela s'ajoute une série de messages "publicitaires" contre la discrimination raciale qu'à la demande du Gouvernement les stations de radio ont accepté avec enthousiasme de diffuser gracieusement à des dates régulières. Un accent particulier fut mis sur ces messages le 10 décembre et il en sera de même le 10 août, date de l'anniversaire de la Déclaration canadienne des droits de l'homme. Dans les provinces, des programmes d'information ont également été établis, au niveau scolaire notamment.

L'élaboration de programmes pour la lutte contre le racisme et la discrimination raciale à l'échelle nationale fait l'objet de consultations constantes entre les différents paliers de gouver-